Trente-huitième Année — N° 172 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | MERCREDI 21 JUIN 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 20 JUIN 1893.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 19 juin

Présidence de M. CASIMIR-PÉRIER, président.
La séance est ouverte à deux heures.

Question de M. Revest
LES BRUTALITÉS DE LA POLICE

M. LE PRÉSIDENT.— La parole est à M. Revest pour une question à M. le Ministre de l'Intérieur.

M. REVEST. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, dans la plaine de St-Denis, deux ouvriers chantaient en rentrant chez eux, vers une heure et demie. Ils rencontrèrent des agents qui les prièrent de se taire. Ils répondirent qu'ils respectaient la police. Les agents déclarent qu'ils les ont insultés, et se mettent à tirer sur eux à coups de revolver.

On a arrêté la femme d'un de ces ouvriers et ces trois personnes ont été détenues depuis deux heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

Vers 3 heures, du matin, un incendie éclate dans une usine d'huile. Un jeune homme qui travaillait à une pompe veut s'en aller, on tire sur lui des coups de révolver. Il parait que depuis quelque temps, les agents font usage de leur révolver. Quelles mesures va-t-on prendre pour faire cesser un tel état de choses?

Réponse du Ministre

M. DUPUY, ministre de l'intérieur. — J'ai déjà pris les mesures ; les agents coupables sont révoqués. (Très bien sur divers bancs.)

M. REVEST. — Je remercie M. le Ministre de l'Intérieur de la mesure énergique qu'il a prise.

Création d'un musée d'économie sociale

La Chambre adopte, 251 voix contre 250, un projet de loi créant un musée d'économie sociale au conservatoire des arts et métiers, et ouvrant au budget de 1893 un crédit extraordinaire de 40,000 francs pour l'établissement de ce musée.

Le renouvellement partiel

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur les propositions de loi de MM. Rivet et Arène, relatives au renouvellement partiel de la Chambre des députés.

M. DUPUY, président du conseil, parle contre le projet. Le renouvellement partiel de la Chambre, dit-il, c'est la suppression logique du Sénat. (Longues rumeurs au centre.)

M. RIVET défend, au contraire, le projet.

Discours de M. Clémenceau

M. CLÉMENCEAU monte à la tribune.

M. DEROULÈDE.— Laissez parler le protégé de Cornélius Herz ! (Rumeurs.)

VIF INCIDENT

M. CLÉMENCEAU. — Nous avons pu voir des hommes de différentes nuances...

M. DÉROULÈDE. — La nuance Cornélius Herz. (Exclamations.)

M. CLÉMENCEAU. — Je m'expliquerai avec vous quand il vous plaira.

M. DÉROULÈDE. — La clôture. (Tumulte.)

M. CLÉMENCEAU. — Je rappelle à M. Déroulède la nuit où il m'a proposé de marcher contre cette Chambre.

M. MILLEVOYE proteste énergiquement.

M. DÉROULÈDE se précipite dans l'hémycicle.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Deroulède, je vous rappelle à l'ordre.

MM. DEROULÈDE et MILLEVOYE protestent à nouveau.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Deroulède, je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. DEROULÈDE. — M. Clémenceau est un agent de l'étranger. (Tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais vous appliquer le règlement.

M. CLÉMENCEAU. — Je veux vous exposer quelques considérations.....

M. DEROULÈDE. —... Monétaires (Exclamations.)

M. CLÉMENCEAU. — Vous me rendrez compte.

M. MILLEVOYE. — Rendez vos comptes vous même ! (Profonde émotion).

Voix à gauche: parlez, parlez.

M. CLÉMENCEAU. — On veut améliorer une de nos méthodes de travail. Un seul point nous préoccupe: c'est le droit du suffrage universel, c'est tout ce qui reste de bon. (Rumeurs à gauche.) C'est le souverain acclamé par les uns, maudit par les autres, accepté par tous. Il est dominateur...

M. DEROULÈDE. — ... Et concussionnaire, quand c'est vous qui le détenez. (Sensation prolongée.

NOUVEL INCIDENT

M. CLÉMENCEAU. — Le suffrage universel s'est installé aux Tuileries.

M. DEROULÈDE. — M. Clémenceau, parlons de Gambetta.

M. CLÉMENCEAU. — N'ajoutez pas une nouvelle entrave au suffrage universel.

M. DÉROULÈDE. — La pire entrave est celle qui vient de l'étranger. (Tumulte.)

M. CLÉMENCEAU. — Celui qui m'interrompt systématiquement a commencé par dire qu'il ne me donnerait pas de réparation. C'est à la hauteur de son courage.

M. DEROULÈDE hausse les épaules et sourit dédaigneusement.

M. BARTHOU. — Il n'est pas possible de continuer ce débat dans ces conditions. J'en appelle au gouvernement. Le renvoi s'impose.

M. MILLEVOYE, s'adressant à M. Clémenceau : Vous ne voyez donc pas que vous êtes environné de mépris. (Silence solennel).

M. CLÉMENCEAU. — Il y a, dans le pays, un besoin profond...

M. DEROULÈDE... — De mépris pour vous.

M. CLEMENCEAU se tourne vers le président.

M. MILLEVOYE. — Descendez de la tribune.

M. LE PRÉSIDENT à M. Millevoye. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal. (Tumulte.)

M. CLÉMENCEAU poursuit laborieusement son discours mais la Chambre ne l'écoute pas. C'est un dédain universel et un effondrement terrible. Les huissiers ont beau crier silence, rien n'y fait. M. Deroulède monte au fauteuil présidentiel et discute à voix basse avec le président.

M. CLÉMENCEAU, qui tient tête à l'orage, achève son discours en suppliant la Chambre de ne pas toucher au suffrage universel.

REJET DE LA PROPOSITION

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a une demande de scrutin public, sur le passage à la discussion des articles.

Pendant le vote, M. Clémenceau est à son banc, mais personne ne lui parle.

L'extrême gauche vote contre le passage aux articles; la droite également.

M. LE PRÉSIDENT. — Voici les résultats du scrutin :

Votants, 537; majorité absolue, 269; pour 214, contre, 323.

Le passage à la discussion des articles est repoussé. (Applaudissements prolongés.)

Exécution de M. Clémenceau

M. Déroulède a la parole pour fait personnel. (Emotion générale.)

M. DÉROULÈDE. — Je veux m'expliquer sur ce qui s'est passé ici tout à l'heure.

Je ne voulais pas que M. Clémenceau portât impunément la parole dans ce débat. Il m'a dit que j'avais fait, dans la nuit historique du 2 décembre, des propositions attentatoires au suffrage universel.

M. CLÉMENCEAU.— Vous n'avez pas dit non.

M. DÉROULÈDE. - Assurément, mais ce que j'ai fait en dehors de la Chambre, la Chambre n'en est pas juge, tandis qu'une fois membre du Parlement, nous arrivons sous une solidarité telle que, devant certains faits écrasants, on devrait souhaiter, tout de suite, le renouvellement intégral. (Rumeurs.)

Il y a, de l'autre côté de la Manche, un agent de l'étranger qui détient des secrets d'Etat, et qui peut les livrer à la police anglaise, à M. Gladstone, à lord Salisbury, qui retarde la nomination de notre ambassadeur à Londres, et cet homme a eu pour confident audacieux l'homme qui est monté tout à l'heure à cette tribune.

M. Clémenceau se flattait de retourner devant les électeurs, se vantant d'avoir pu parler encore devant cette Chambre et d'en avoir eu l'oreille.

Je ne voulais pas lui permettre cela. (Sensation).

M. CLÉMENCEAU. — C'est faux.

M. DEROULÈDE. — Ne parlez pas; vous n'en avez plus le droit.

Cette homme, après avoir renversé tant de ministères, voudrait maintenant reconstruire et il a tenté de faire de M. Dupuy son protégé.

M. CLÉMENCEAU proteste.

M. DEROULÈDE. — Vous ne pouvez plus démentir; vous ne pouvez pas plus vous offenser. (App. et émotion générale).

Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas assez d'éloquence pour vous flétrir davantage. (Profonde émotion).

UNE QUESTION SUR CORNÉLIUS HERZ

M. MILLEVOYE. — J'ai été rappelé à l'ordre. Je présente mes excuses à M. le Président.

En même temps, je fais savoir à la Chambre que M. le président du Conseil a accepté, pour la séance de jeudi, une question sur le point de savoir où en est l'information ouverte contre Cornélius Herz.

Je dirai tout ce que j'ai à dire et je saurai, après cela, quelle attitude je puis avoir envers M. Clémenceau. (Très bien à droite).

M. CLÉMENCEAU cherche à protester.

M. MILLEVOYE en descendant de la tribune crie vers le banc de M. Clémenceau : « Vous êtes un lâche » et le menace au passage.

Les questeurs s'interposent pour empêcher une scène de pugilat.

L'agitation est à son comble.

M. Yves Guyot demande la mise à l'ordre du jour de la proposition sur le plâtrage des vins.

M. Dupuy demande le maintien de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est maintenu et la prochaine séance est fixée à demain.

La séance est levée à 5 h. 50.

Pendant que les députés quittent la salle, MM. Laguerre, Beauquier, Pelletan, vont seuls serrer la main à M. Clémenceau.

L'INCIDENT CLÉMENCEAU

Paris, 19 juin. — C'est un très gros évènement que cet incident fort grave qui s'est élevé à la Chambre et dont on a trouvé le détail au compte-rendu.

Dans les couloirs, où l'on attendait assez patiemment la fin du débat sur le renouvellement partiel, le vide s'est de suite fait, lorsqu'on a appris que M. Clemenceau était à la tribune.

L'ancien leader de l'extrême gauche voulait évidemment faire une rentrée sur la scène politique à la veille des élections. Le terrain choisi n'était pas mal habile mais les choses n'ont pas marché toutes seule et M. Clémenceau s'est heurté à l'intransigeance de MM. Deroulède et Millevoye.

La première escarmouche a été très-chaude. M. Clémenceau, mal défendu par le président, n'a pas trouvé, alors qu'il était à la tribune, un meilleur appui du côté de la Chambre.

Il a parlé vaille qui vaille visiblement démonté par l'accueil hostile qu'il rencontrait et auquel il n'était certes pas habitué.

La brutalité des interruptions qui lui étaient adressées ne paraissait pas l'émouvoir autrement. L'assemblée ne trouvait de force que pour couvrir la voix de M. Clémenceau à coups de pupitre.

L'affaire s'est considérablement aggravée lorsque M. Deroulède est monté à la tribune pour s'expliquer sur les virulentes invectives qu'il avait adressées à M. Clémenceau

Le député de la Charente a alors littéralement écrasé M. Clémenceau de son mepris et de son dédain. Cela était comme une exécution, et véritablement rien n'était curieux comme le spectacle que présente la Chambre à cé moment.

Assis au premier banc de la première travée de gauche, M. Clémenceau essayait de protester contre les paroles de M. Déroulède. Sa voix étranglée avait peine à se faire entendre.

Derrière lui, échelonnée sur ses bancs, l'extrême-gauche, silencieuse, laissait son ancien chef se débattre convulsivement sans intervenir.

Au centre et à droite, on était littéralement empoigné par cette scène inoubliable.

Quant au président, assis et immobile, il a laissé M. Deroulède poursuivre son fougueux réquisitoire. Il a laissé M. Millevoye jeter à M. Clémenceau l'épithète de lâche, sans intervenir en quoi que ce soit.

On devine quelle émotion serrait tout le monde à la gorge lorsque la séance a été levée.

On s'est précipité dans le salon de la Paix pour assister à la sortie des députés; et déjà les commentaires les plus animés, remplissaient les couloirs de clameurs.

Les membres de la gauche appréciaient très sévèrement l'attitude extraordinaire selon eux de M. Casimir Périer.

M.de Douville-Maillefeu disait à haute voix : «Si j'avais dit le quart de ce qu'a dit M. Deroulède, il y a longtemps que je serais dans le petit local.»

Les radicaux étaient absolument furieux : « Il y a quinze ans que je suis dans une assemblée, disait l'un d'eux, et jamais je n'ai vu un collègue aussi misérablement insulté sans être défendu par le Parlement. »

A ce moment, M. Casimir Périer sort de la salle des séances. D'habitude, on se découvre devant lui; pour lui faire sentir leur ressentiment, les personnes présentes ne le saluent pas.

L'agitation est du reste à son comble. Tout le monde parle à la fois. On blême Déroulède, on blâme Périer, et Millevoye, on blâme la Chambre elle-même. C'est un tohu-bohu indescriptible mais tout le monde s'accorde à dire que la séance d'aujourd'hui écrase M. Clémenceau.

***

Paris, 19 juin. — Comme on s'étonnait de l'attitude impassible du président de la Chambre pendant la scène que nous avons racontée, on expliquait que la seule peine que M. Casimir Périer put appliquer à MM. Déroulède et Millevoye était la censure avec exclusion temporaire.

Or cette peine ne peut être appliquée, que la Chambre consultée, et nous tenons, de plusieurs députés, ce qui suit : « Si M. Périer avait consulté la Chambre il n'y aurait pas eu 50 voix pour l'application de la peine. Il aurait joué son siège de président.»

Les membres de la gauche n'en décolèrent pas moins contre M. Casimir Périer et déclarent qu'il aurait dû lever la séance.

Dans tous les cas, dit l'un d'eux, sa démission s'impose. Il suffit d'un rien pour que le scandale de Panama se réveille.

LA SÉANCE DE JEUDI

Paris, 19 juin. — Le monde parlementaire, tout en l'air par l'incident d'aujourd'hui, n'en reste pas moins excessivement préoccupé de ce que sera la séance de jeudi.

On assure que M. Millevoye doit apporter à la tribune des documents établissant la culpabilité de M. Clémenceau. On dit que le député de la Somme a entre les mains, certains des papiers de Cornélius Herz.

M. Millevoye, que nous avons interrogé, reste très réservé, mais il donne bien à entendre qu'il ne montera pas à la tribune sans en être nanti.

M. Deroulède déclare qu'il ne prendra pas part au débat.

Quant aux officieux qui essaient de défendre M.Dupuy, ils disaient que celui-ci va localiser le débat d'un mot et que personne ne pourra le faire dévier. Les chéquards font une campagne en règle pour obtenir que la question Millevoye ne soit pas transformée en interpellation.

Paris, 19 juin. — Voici ce que vient de nous dire M. Millevoye : «Clémenceau est un agent de l'Angleterre, nous le prouverons. Le danger pour nous, aujourd'hui, est Cornélius Herz à Bournemouth et Clémenceau à la tête d'un parti. C'est un danger national qui peut avoir les plus grandes conséquences.

Il faut que Clémenceau disparaisse et si le parti radical ne veut pas l'exécuter, nous l'empêcherons de parler. Nous irions jusqu'à prendre l'engagement de laisser tous les autres chequards tranquilles. Les radicaux veulent se séparer de ce chef dangereux et compromettant.

Quant à me battre avec Clémenceau, j'ai répondu à ses témoins que j'attendais après la séance de jeudi pour agir, me réservant de le faire à ce moment d'après la situation qui sera faite au chef du parti radical.»

Paris, 19 juin. — La question que M. Millevoye portera jeudi à la tribune aura trait aux incidents diplomatiques qui ont eu lieu entre la France et l'Angleterre au sujet de Cornélius Herz.

M.Millevoye entend prouver que le Cabinet anglais a des papiers de Herz et veut s'en servir contre la France, et prouvera que M. Clémenceau a été et est le salarié de Herz.

M. Develle interviendra très probablement jeudi prochain dans la question qui sera à peu près certainement transformée en interpellation.

La séance de jeudi s'annonce comme devant être chaude, surtout si la question est transformée en interpellation.

En quittant la présidence de la Chambre, M. Clémenceau s'est rendu aux bureaux de la *Justice*, où l'attendaient ses amis. On devine aisément dans quel état de surexcitation il était alors.

Envoi de témoins

On apprend que M. Clémenceau a décidé d'envoyer des témoins à M. Deroulède. Il a choisi MM. Sanns et Ménard-Dorian. Ces messieurs abordent le député de la Charente et lui font part de leur mission.

Je disqualifie votre client, messieurs, leur répond M. Déroulède ; je n'ai plus de réparation d'honneur à accorder à M. Clémenceau.'

«Je regrette d'avoir à faire cette communication à vous que je considère comme honnête.»

Ces messieurs se sont retirés.

M. Millevoye et M. Clémenceau

De son côté, M. Millevoye arrive dans les couloirs, et déclare à haute et intelligible voix qu'il va envoyer ses témoins à M. Clémenceau. Il a dit, s'écrie-t-il, que j'ai refusé de me battre avec lui. Je veux qu'il me rende raison de cette injure, mais je ne veux me battre qu'après jeudi pour pouvoir dire à la tribune tout ce que je pense de lui.

M. Millevoye, qui parait très surexcité, cherche des témoins. Quelques-uns de ses amis s'efforcent de l'apaiser.

Quelques instants après M. Clémenceau envoyait à M. Millevoye ses témoins, MM. Rabier et Weckersheimer.

M. Millevoye les recevait fort poliment mais leur faisait connaitre qu'il n'avait pas de réparation à accorder à M. Clémenceau, que c'était lui qui avait été insulté et qu'il enverrait ses témoins, mais seulement après jeudi.

Et M. Millevoye, qui rapportait ce qui précède, dans les couloirs, ajoutait : « Je veux, jeudi, le tuer ; j'aurai sa peau.»

MM. Clémenceau et Casimir-Périer

Après la séance, M. Clémenceau s'est adressé à M. Pierre, secrétaire-général de la presidence, et lui a demandé à voir le président.

Tous deux se sont alors dirigés vers l'hôtel de la présidence.

Il est évident que M. Clémenceau allait protester contre l'isolement dans lequel il a été laissé pendant la séance d'aujourd'hui.

M. Clémenceau

Paris, 19 juin. — La *Justice* dément une information du *Courrier du Soir*, dans laquelle on prétendait que M. Clémenceau était décidé à se faire justice lui-même s'il ne pouvait l'obtenir du président de la Chambre.

La *Libre Parole* écrit que l'exécution de M. Clemenceau n'est pas seulement celle du chef du parti radical mais encore celle du parti radical tout entier qui, hier, a élevé la lâcheté à la hauteur d'une institution d'Etat.

Les duels

Paris, 19 juin. — Nous avons fidèlement rendu compte des échanges de témoins qui avaient eu lieu dans l'après-midi. Nous avons également dit que M. Millevoye refusait de se battre avec M. Clémenceau avant jeudi.

Nous pouvons dire que le député d'Amiens croit après la séance de jeudi devoir envoyer des témoins à M. Clémenceau.

Il les choisira en dehors du Parlement et leur donnera pour mandat strict d'exiger un duel à l'épée et au pistolet.

SÉNAT

Seance du lundi 19 juin

Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR, président.
La séance est ouverte à 2 heures 05.

Les droits sur les fourrages

Le Sénat adopte, sans discussion, après declaration d'urgence, une proposition de loi tendant à suspendre jusqu'au 1er janvier 1894 les droits de douane sur les fourrages.

LE RÉGIME DES BOISSONS

Le premier paragraphe de l'article 27 (privilège des bouilleurs de cru) est adopté

Un amendement de M. Bizot de Fonteny et de M. Blavier concernant les prunelles et les mûres est adopté.

Le paragraphe l'est également.

L'article 28 (réglementation des bouilleurs de cru) est adopté par 171 voix contre 95.

Les articles 29 et 30 sont adoptés sans discussion.

La prochaine séance est fixée à demain.

La séance est levée à 5 h. 50.

INCIDENTS GRAVES
A SAINT-DENIS ET A SAINT-OUEN

Paris, 19 juin. — Dans la soirée d'hier, vers neuf heures, M. Greffin, conseiller municipal de Saint-Ouen, se rendait au domicile de M. Lantelme, propriétaire, demeurant boulevard Victor-Hugo, qui écrit dans le *Journal de Saint-Denis*.

M. Greffin voulait lui faire des reproches au sujet d'articles parus contre lui dans cette feuille.

Pour accomplir cette démarche, il s'était fait accompagner de deux de ses amis, socialistes comme lui, MM. Debonne, agent-voyer communal, et Couzon, adjoint au maire.

Ces messieurs trouvèrent M. Lantelme assis devant sa porte. Dès qu'il l'aperçut, M. Greffin l'apostropha avec vivacité et lui dit des injures. « Si ce n'était pas votre barbe blanche, disait-il à M. Lantelme, qui a soixante-dix ans, vous auriez affaire à moi. »

Impressionné par cette scène, M. Lantelme se leva pour aller chercher des agents. Il rencontra l'agent Auger, qui n'était pas de service parce qu'il souffre en ce moment d'une fluxion à la joue. M. Lantelme lui conta l'algarade. M. Auger pria aussitôt MM. Greffin, Debonne et Couzon de se retirer. Mais ceux-ci se mirent à injurier l'agent : « Ah! tu est de la rousse, lui criait M. Greffin. Nous allons te faire ton affaire! »

Les menaces du conseiller municipal de Saint-Ouen attirent la foule, qui prend parti contre l'agent. On le frappe de tous côtés. Pour se dégager, Auger tire en l'air un coup de revolver.

Mais cette démonstration ne décourage pas les agresseurs. Auger est serré encore de plus près par les deux fils Lafont, ouvrier peintre et colleur d'affiches, boulevard Victor-Hugo. Le plus jeune des deux réussit à arracher à l'agent son revolver, et l'on traine l'agent à la mairie. Pendant la route, M. Greffin crie : « Il a voulu nous tuer ! »

Le maire de Saint-Ouen, reçoit l'agent Auger des mains de la foule et il ouvre une information de son propre mouvement.

Pendant ce temps, le commissaire de police, M. Leproust, est prévenu qu'un agent est détenu à l'hôtel de ville et qu'on informe contre lui. Il va à la mairie, mais lorsqu'il y arrive, le maire l'informe que l'agent s'est déjà retiré. Le commissaire de police proteste alors avec énergie contre la conduite du maire et ouvre, à son tour, une information contre MM. Greffin, Debonne et Couzon pour les outrages qu'ils ont adressés à l'agent.

M. Leproust a informé ce matin le préfet de police de tous ces faits.

Saint-Denis, 19 mai. — Avant-hier dans la nuit, un incendie considérable éclatait dans une fabrique d'huiles appartenant à M. Antonin Maury.

Le feu a pris naissance dans des caves remplies de matières oléagineuses et s'est communiqué à un grand hangar.

Cet incendie a été la cause d'un grave incident. Aux premières lueurs du feu un grand nombre d'habitants de la plaine Saint-Denis arrivèrent sur les lieux de l'incendie, mais, invités par les agents à prêter leur aide au sauvetage, s'y refusèrent énergiquement.

Les agents voulurent alors forcer les assistants à ce qu'ils considéraient comme un devoir, mais ne pouvant réussir, vu leur petit nombre, employèrent alors des moyens peu légaux.

Deux de ces agents, les nommés Borel e Maury prirent leur revolver et firent feu en l'air pour intimider les récalcitrants.

Une balle ricochant sur un reverbère vint frapper à la figure un sieur Dupuy, ouvrier chauffeur à la Compagnie du Nord; cet homme eut le maxillaire inférieur perforé par le projectile.

La foule indignée protesta violemment contre l'acte de l'agent, exitée par un conseiller municipal qui se trouvait au milieu d'elle.

Tout finit par s'apaiser, mais le maire de Saint-Denis, M. Walter, a immédiatement avisé M. Lozé de ce qui s'était passé en le priant de lui accorder une audience.

Cet incident qui a provoqué à Saint-Denis une vive agitation et dont la municipalité en guerre ouverte avec la police semble vouloir s'emparer pour en tirer partie pour les besoins de sa cause est loin d'être terminée.

Paris, 19 juin. — M. Leproust, commissaire de police de Saint-Ouen a été invité par le préfet de police à poursuivre son information afin que les faits reprochés à MM. Greffin, Debonne et Couzon pussent être déférée au parquet.

INTERNATIONALISME ET PATRIOTISME

Nous venons d'avoir, à Roubaix, une grande réunion du parti socialiste; MM. Guesde, Lafargue, Millerand y ont pris la parole pour expliquer qu'on peut être à la fois un partisan très convaincu de l'internationalisme et un excellent patriote. Tout se plaide.

Comprenant, toutefois, qu'il leur serait difficile de convaincre ceux qui ne sont pas convaincus d'avance, ils ont passé résolument de la défensive à l'offensive et porté la guerre dans le camp ennemi. Ils n'ont pas prouvé qu'un internationaliste aimait par-dessus tout et d'une violente passion le pays qui l'a vu naitre; ils ont affirmé que l'Allemagne aurait conquis l'Alsace-Lorraine avec la complicité des bourgeois. C'est, à leurs yeux, une de ces vérités qu'on énonce et qu'on ne discute même pas; aussi la réunion, transportée d'enthousiasme et de colère, a-t-elle flétri, sans plus ample informé, ces amis de la Prusse, en votant l'ordre du jour rédigé par M. Guesde : « La bourgeoisie est traitre à la patrie française. »

Nous avions cru le contraire et persistons à le croire. Nous sommes également convaincus, n'en déplaise à ce même M. Guesde, à M. Lafargue et à M. Millerand, qu'on ne peut être un citoyen du monde et un citoyen de la France. Lorsque, dans un cœur trop élargi, l'amour des socialistes allemands fraternise avec la tendresse qu'inspirent aux hommes de l'Internationale, les socialistes italiens, lorsqu'on tend toutes ses mains par-dessus toutes les frontières, on devient incapable d'éprouver ces sentiments vigoureux qui font, aux heures du péril, aux minutes supérieures et décisives, le patriote résolu à tout sacrifier pour la défense du sol. Le soldat qui marche à la bataille en chantant : « Les peuples sont pour nous des frères », qui veut bien lutter pour la France à la condition qu'elle représente la cause du socialisme révolutionnaire, ne nous inspirera jamais confiance; nous lui refuserons toujours notre admiration.

LES ÉLECTIONS EN ALLEMAGNE
Derniers résultats connus

Berlin, 19 juin. — Le nombre des résultats connus est de 396, dont 213 élections et 183 ballottages. La circonscription dont on n'a pas encore le résultat était représentée par un guelfe.

Voici la répartition des mandats : conservateurs, 60 ; union des agriculteurs, 1; parti de l'Empire, 9 ; nationaux libéraux, 18; centre 1 ; socialistes, 24; union libérale, 3 ; libéraux démocrates, 0 ; Polonais, 13 ; antisémites, 2 ; guelfes, 0 ; Danois, 1 ; Alsaciens, 6, démocrates de l'Allemagne du Sud, 4 ; indépendants, 1.

Aux ballottages prennent part : conservateurs, 59; union des agriculteurs, 9; parti de l'empire, 10; nationaux libéraux, 73; centre, 32; socialistes, 84; union libérale, 14; libéraux démocrates, 37; Polonais, 11; antisémites, 16; guelfes, 9, Danois, 9; Alsacien, 1; démocrates de l'Allemagne du Sud, 10; indépendant, 1.

Berlin, 19 juin. — On fait dans les cercles antimilitaristes, le calcul suivant :

Les partisans élus du projet de loi militaire sont au nombre d'environ 105 et les adveasaires élus de ce projet sont au nombre d'environ 110.

Quant aux résultats des élections de ballottages, il est probable que la plupart seront favorables aux antimilitaristes, parce que si l'on en juge par le chiffre des ballottages, les socialistes gagneront ce qu'ont perdu les progressistes.

Berlin, 19 juin. — Ont été élus au Reichstag : 86 candidats du centre catholique et 62 conservateurs de toutes nuances.

M. Richter et ses partisans voteront au second tour pour les socialistes.

LE VOTE OBLIGATOIRE

Monsieur le Directeur,

Quoique je me sente toujours attiré de préférence vers les questions littéraires, je ne me désintéresse pas absolument de la politique, et ce que vous avez dit du vote obligatoire dans votre numéro du 12, rentre tellement dans ma manière de penser, que je crois devoir vous apporter une idée qui me parait être le complément de la vôtre.

Je pense, comme vous, que le vote doit être obligatoire. C'est qu'il y a là non seulement un droit, mais aussi un devoir. Le citoyen doit à la communauté, c'est-à dire à l'Etat, non seulement son argent par l'impôt; non seulement son sang par le service militaire, mais aussi ses conseils. On dit : consulter le suffrage universel, et je trouve l'expression très juste. Mais que dire d'un électeur qui, s'en allant à ses affaires ou à ses plaisirs, ou tout simplement en restant dans ses pantoufles, semble répondre : Va te faire lanlaire. Et notez que ce seront toujours ceux-là qui crieront le plus haut sur ce que l'on fait ou que l'on ne fait pas.

Parmi les lois que Solon avait données aux Athéniens, il y en avait une qui, de prime abord, nous parait quelque peu extraordinaire aujourd'hui. Elle obligeait, sous les peines les plus sévères, tous les citoyens à prendre parti dans les querelles publiques trop fréquentes à Athènes.

Sans aller jusqu'à vouloir examiner s'il serait bon ou mauvais de transporter cette loi chez nous, il me semble que l'on peut tirer de là un enseignement.

Le législateur grec connaissait les hommes; il savait que ce ne sont pas toujours les meilleurs qui se mettent en avant, et que les fauteurs de séditions sont souvent tout autre chose que la crème de la société. Il savait que la meilleure partie de la nation n'eût demandé qu'à demeurer en dehors de ces tumultes; mais il savait aussi qu'en s'abstenant d'y prendre part, elle exposait l'Etat à devenir la proie de quelques factieux. En forçant tous les citoyens à prendre parti et à se mêler à la lutte, il voulait, en définitive, faire triompher les bons, qui, de son temps, pensait-il, comme je le crois du nôtre, sont les plus nombreux. C'était comme une manière de consultation du suffrage universel *in extremis*.

Rendre le vote obligatoire, c'est, en tenant compte de la différence des temps et des mœurs, revenir à l'idée de Solon. C'est forcer les bons à entrer dans lutte, et, comme, ainsi que je l'ai déjà dit, je les crois les plus nombreux, c'est vouloir les forcer à remporter la victoire.

On objectera sans doute que ce serait porter atteinte à la liberté individuelle. Mais ne trouvez-vous pas qu'il y a pas mal de lois qui portent aussi atteinte à la liberté individuelle?

Mais toutes en sont là, depuis la loi du budget qui demande notre argent jusqu'à la loi militaire qui demande notre sang. Mais est-ce que ce n'est pas là le but de toute loi ? Est-ce que la loi est autre chose qu'une restriction apportée à la liberté de l'individu au profit de l'intérêt général? Est-ce que, dans un pays démocratique où c'est l'opinion qui gouverne, ce n'est pas un intérêts de premier ordre de connaitre, sur les hommes et sur les choses, toutes les opinions particulières, dont la résultante doit former l'opinion générale? Et celui-là ne manque-t-il pas à son devoir qui, systématiquement ou simplement par paresse, s'abstient de faire connaitre son opinion?

Mais je vous demande pardon, Monsieur le Directeur, trop plein de mon sujet, j'allais reprendre une démonstration que vous avez si bien faite et je m'aperçois que je ne vous ai pas encore dit un mot de l'idée que je prétendais vous apporter.

M'y voici donc. Je considère la thèse comme prouvée; mais n'oublions pas que si l'on veut qu'un devoir soit rempli, il faut en rendre l'accomplissement aussi facile que possible. Or, je pense que la loi qui rendrait le vote obligatoire serait incomplète si elle n'admettait pas en même temps le vote à distance, je veux dire le vote par lettre.

Avec les affaires qui nous font la vie si intense, et nous rendent les déplacements si fréquents et quelquefois si longs, il peut arriver qu'un électeur, maître de maison ou voyageur de commerce ou dans toute autre situation, se trouve, au jour marqué pour le scrutin, fort loin de l'urne où son devoir l'oblige à déposer son bulletin. Alors il est placé dans cette alternative, ou de ne pas voter, ou de négliger telle ou telle affaire, négligence qui peut être très préjudiciable à ses intérêts. Or l'homme n'est qu'un homme, et il ne faut pas lui demander d'être la vertu parfaite. Obligé de choisir entre son intérêt personnel immédiat et un intérêt général, mal défini parfois à ses yeux, et qui ne lui apparaît que

BOURSE DE PARIS DU 20 JUIN

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
97 82	3 0/0			97 67	97 57	97 75
106 25	4 1/2 0/0					106 30
93 12	Italien			93 12	93 12	92 95
3915	Banq. de France					3915
150	B. d'Escompte			150	150	150
662	Banq. de Paris			662	662	662
982	Crédit Foncier			980	980	981
761	Créd. Lyonnais			762	762	761
133	Crédit Mobilier					131
1510	Lyon			1507	1507	1507
1905	Nord			1907	1907	1907
18	Panama					
2683	Suez			2690	2690	2685
1387	Gaz					1387
651	Autrichiens			653	652	652
227	Lombards			230	230	231
161	Nord Espagne			158	158	157
187	Saragosse			193	193	193
	Méridionaux					662
3	Métaux					4 95
506 87	Egypte				506 87	506 97
97 ./.	Hongrois		./.	./.	96 15/16	96 15/16
22 15	Turc			22 12	22 12	22 12
599 37	Banq. Ottomane			599 68	598 75	598 75
66 7/8	Extérieure			66 3/16	66 3/16	66 3/16
393 75	Rio-Tinto			393 75	392 50	394 37
119 37	Tharsis			119 37	119 37	119 37
21 7/8	Portugais		./.	./.	22 1/16	21 15/16
./.	Consolidés					
./.	Russe 1880					
	Russe consolidé					99 85
78 75	Russe nouveau					78 75
	Fonc. d'Autriche					
460	Dynamite				460	460
	3 0/0 nouveau					
117 50	Alpines					115 62
117	Câbles					113
69 60	Russe Orient			69 57	69 57	69 60
528	Impérial				528	528
86	Mobilier espag.				87	87
	3 0/0 amortiss.					
	C. d'Esc. nouv.					
	Générale					
	Est					
	Lyon (obligat.)					
	Midi					
	Nord (obligat.)					
	Orléans					
	Ouest					
	Anglais					
	Autriche or					
	Belge 3 0/0					
	Ville d'Amiens					
	Lille 1860					
	Lille 1863					
	Ville de Lyon					
	V. de Roubaix					
	Fives-Lille (act)					
	Téléphone					
	Voitures 4 0/0					
	Suez (obligat.)					
	Cacérès					
	Asturies					
	Foncières 1883					
	Rente Foncière					
	Cacérès (act.)					
	Est (oblig.)					
	Midi (oblig.)					
	Béthune					
	Picardie					
	Nord-Est					
	Ouest (act.)					
	Orléans (oblig.)					
	Fives-Lille (obl.)					

BOURSE DE LILLE DU 20 JUIN
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 60, r. 400		114	OBLIGATIONS		
» 63, r. 400		138 75	Tramw. Nord.		432 50
» 68, r. 500		520	Union lin. N.		465
» 77, r. 500		502 50	Gaz de Wazem		515
» 84, r. 400		403 50	Ch.d.fer Econ.		502
» 84, 1/4		105	Denain Anzin.		520
» 87, r. 400		403	Tréfilerie		507 50
» 90, r. 500		500	CHARBONNAGES		
Roub.-Tourc.		48	Aniche, 12ᵉ		10995
Amiens		120	Anzin, 100ᵉ d.	4470	4451 25
Dép. du Nord		108	Blanzy		1780
Tourcoing 1878		510	Bruay	13060	13050
Armentièr. 86		511 75	Bully-Gren., 6ᵉ	2930	2937 50
Douai, libérée		504	Campagnac		725
» non lib.		501	Carvin		1230
Verley, Decr.		1300	Courrières, 10ᵉ		4126 25
Cᵉ Platel et Cie		300	Crespin		183
Crédit d. Nord		486 25	Douchy		2900
H. Devilder		1100	Dourges		7800
Banq. ré. Nord		500	Drocourt 1re s.		4700
Cᵉ Esc. Roub.			Escarpelle	2050	2050
Gaz de Wazem		512 75	Epinac		735
Le Nord, ass.		2800	Ferfay		390
Union g. Nord		450	Fléchinelle c.5		375
St-Sauv. Arras		160	Fléchinelle		500
Un. lin. Nord		140	Lens		28473
Constr. Anzin			Liévin		9550
Ciments franç		270	Marles 30 0/0		13900
Estrée-Blanch		250	Marles 70 0/0		15550
Tramw Nord		40	Meurchin		4711 25
L. Allart, t. p.		400	Ostricourt	508 75	515
Id. 375 p.			Sincey-le-R.		3 75
Chem Econom		502	Thivencelles		140
Delgutte et Cie	525	525	Vicoigne et N.		19100
Cᵉ Liquid R.-T.			OBLIGATIONS		
Eaux Dunkerq	530	490	Bethune 1877.	450	455
Tréfilerie		1040	Blanzy 1876		525 50
Biache-St-V.		3500	Drocourt 1885.		540
Denain Anzin.		465	Fléchinelle 87.		250
Usin Villerupt		450	Marles 1886		519 50
			Liévin 1883		505

Marchés de Lille du 20 juin 1893

SUCRES. — Raffinés nᵒ 1, cote officielle, 126 .. à ... ..; 88 degrés, cote com., 49 .. à .. ..; nᵒ 3, cote com., ...

HUILES. — Huile épurée pour quinquet 72 fr. l'hectolitre; huile de colza 66 fr.

ALCOOLS. – 3/6 betteraves disponible, offert 46 .. à 47 75; demandé .. .. à .. ...

Cours de clôture au comptant du 20 juin

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
97 75 ./.	3 0/0	97 60 ./.
.. .. ./.	3 0/0 1891	.. .. ./.
98 70 ./.	3 0/0 amortissable	98 70 ./.
106 10 ./.	4 1/2 0/0 1883	106 15 ./.

Dernière Heure

De nos correspondants particuliers, et par FIL SPÉCIAL)

Les incidents Clémenceau

Paris, 20 juin. — M. Clémenceau a reçu la lettre suivante :

« Paris, le 19 juin 1893.

» Mon cher ami,

» Conformément à votre désir, nous nous sommes rendus auprès de M. Déroulède pour lui demander rétractation des paroles prononcées par lui, au cours de votre discours, dans la séance de ce jour, ou réparation par les armes.

» M. Déroulède s'est refusé à constituer des témoins, en déclarant qu'il était décidé à ne plus vous accorder aucune réparation.

» Cordialement à vous.

» SALIS,
» MÉNARD-DORIAN. »

M. Clémenceau a répondu par la lettre suivante :

« *A Messieurs Ménard Dorian et Salis*,

» Mes chers amis,

» Je vous demande pardon de vous avoir dérangés pour un Déroulède. Le drôle était déjà menteur. Il se reconnait pour lâche. C'est complet.

» Amitiés. » G. CLÉMENCEAU ».

M. Clémenceau a reçu la lettre suivante :

» Paris, le 19 juin 1893.

» Mon cher ami,

» A la suite des incidents de la séance d'aujourd'hui, vous nous avez priés d'aller trouver notre collègue, M. Millevoye, et de lui demander réparation par les armes, pour les paroles qu'il a prononcées à votre adresse.

» M. Millevoye nous a déclaré qu'il ne croyait pas devoir pour le moment nous mettre en rapport avec deux de ses amis, et qu'il se réservait lui-même la faculté de vous envoyer des témoins.

» Cordialement à vous. » E. WICKERSHEIMER.
» FERNAND RABIER. »

M. Clémenceau a répondu par la lettre suivante :

« *A Messieurs Wickersheimer et Fernand Rabier*,

» Mes chers amis,

» Il est bien évident que je faisais trop d'honneur au Millevoye en lui offrant une rencontre.

» Cet individu ayant la qualité d'offenseur dans une précédente affaire avec moi, avait réclamé le choix des armes. C'était avouer sa lâcheté, qui maintenant ne peut plus faire de doute pour personne.

» Amitiés, » G. CLÉMENCEAU. »

La grève des cochers

Paris, 20 juin. — Les rues de Paris sont toujours aussi silencieuses. Les cochers sont toujours en grève et on ne trouve facilement de voitures des petits loueurs que sur les boulevards. Les voyageurs semblent en avoir pris philosophiquement leur parti. Ne pouvant plus aller en fiacre, il vont en omnibus ou à pied.

Un entrepreneur sollicite du conseil la concession du monopole de l'exploitation des voitures de place de Paris pour une durée minima de trente ans. Il s'engage à verser une redevance de deux francs par jour par voiture et à mettre en usage, pour la totalité de ses voitures, le compteur horokilométrique.

Les cochers seraient payés à raison de sept francs par jour.

Cet entrepreneur, qui a constitué une société au capital de quarante millions, mettrait en circulation, au plus tard pour le 1er janvier prochain, dix mille voitures de place.

A la réunion des cochers, à la Bourse du travail, environ 2,000 grévistes. M. Carrière annonce que les grandes Compagnies font courir le bruit de la suppression de leur cavalerie, qu'elles remplaceraient par des moteurs à vapeur. Un «tolle» général accueille cette déclaration fantaisiste.

Le conseil municipal a été également sollicité d'accorder un secours aux grévistes. A l'issue de la réunion des cochers l'assemblée vote un ordre du jour déclarant « que les grévistes persistent dans leurs revendications et restent groupés autour de leur syndicat. »

Une arrestation arbitraire à Paris

L'*Intransigeant* publie le récit d'une nouvelle arrestation arbitraire :

« Il s'agit d'une femme mariée, mère de famille, habitant la rue de Grenelle, qui aurait été conduite, avant-hier soir, au poste de police de la rue Saint-Charles, à Javel, et y aurait passé la nuit sans être interrogée.»

Ouvriers suisses et italiens. — Rixes sanglantes Nombreuses arrestations

Berne, 20 juin. — Hier après-midi, une bande de deux cents individus, appartenant pour la plupart au Handlaugerverein de Berne, ont assailli et chassé, à coups de pierres et de bâtons, les ouvriers italiens qui travaillaient aux bâtiments en construction sur le Kirchendeld. La police est intervenue et a fait quinze arrestations.

La chancellerie italienne a immédiatement ouvert une enquête. Les motifs de l'agression sont que les entrepreneurs bernois embauchent de préférence les Italiens aux ouvriers du pays.

Ce soir, les mêmes individus ont fait une manifestation sur la place de l'Ours, devant la salle des arrêts de la police, pour obtenir l'élargissement de leurs camarades qui y ont été incarcérés.

Les manifestants ont assailli les agents de police qui gardent les abords de la tour. Les agents ont repoussé l'assaut sabre au clair. Des coups de feu ont été tirés. Il y a plusieurs blessés.

Le tocsin sonne à toute volée pour prévenir les pompiers qui, en l'absence de toute troupe, prêteront main-forte à la police.

Lettres de Napoléon Iᵉʳ

Londres, 20 juin. —On vient de vendre à Londres quatre cartons contenant des lettres de Napoléon Iᵉʳ, de ses frères, et six cents rapports officiels annotés par l'empereur lui-même.

Lettres et documents avaient été pris pendant la campagne d'Espagne par des soldats anglais.

Cette collection a été vendue 350 livres (8,625 francs.)

L'attentat de Travinh

La *Politique coloniale* publie les détails suivants sur un attentat qui vient d'être commis en Indo-Chine :

« Les courses étaient commencées, lorsqu'on vit un Annamite s'avancer tranquillement sur la piste, un fusil à l'épaule, se faisant suivre d'un jeune boy qui portait une cartouchière.

» A quatre mètres environ du mirador sur lequel M. Jabouin se trouvait placé pour pointer le résultat des courses, entouré du receveur du télégraphe et d'un « phu » de l'inspection, l'Annamite s'arrête et, s'adressant au magistrat, il l'appelle : Procureur !

Le malheureux français se retourne et reçoit un coup de fusil en pleine poitrine. Il est blessé mortellement, et un quart d'heure après environ il rend en effet le dernier soupir.

» Mais au bruit de la détonation et au moment où l'Annamite visait une seconde fois dans la direction du Procureur, le receveur du télégraphe saute du mirador, se précipite sur le meurtrier et l'envoie rouler par terre d'un coup de poing; le second coup part alors dans la direction des tribunes et par une terrible fatalité blesse encore trois personnes : M. Boquet, administrateur de Vinh-long, grièvement atteint, MM. Denjoy et Garnier, magistrats, blessés plus légèrement à l'aine et à la main.

» Les trois victimes ont été dirigées sur l'hôpital de Mytho où elles reçoivent les soins les plus éclairés et les plus empressés. Inutile de dire que l'émotion a été énorme parmi le public des tribunes.

Des plombs égarés avaient frappé de droite et de gauche semant la terreur; étant donnée la pénurie des tirailleurs dans tous les arrondissements de l'ouest que l'on a dégarnis pour envoyer des troupes au Laos, beaucoup d'assistants croyaient à une révolte générale et s'imaginaient déjà être pris entre deux feux.

» Quant aux Annamites, grouillant quelques minutes avant sur le champ de courses, ils l'avaient déserté silencieusement et instantanément, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire ».

Chambre des Députés

Séance du mardi 20 juin

Présidence de M. CASIMIR PÉRIER, président

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Clémenceau arrive des premiers à son banc et plaisante avec ses voisins MM. Laguerre, Bizarelli et Jaurès.

M. Déroulède à son banc s'entretient avec MM. Dumonteil et Paulin Mery.

Le procès-verbal

Lecture est donnée du procès-verbal.

M. BARTHOU. — Le compte-rendu analytique relate un incident qui se serait passé entre M. Clémenceau et moi et d'après lequel une parole offensante de M. Clémenceau semblerait m'avoir été adressée.

M. CLÉMENCEAU. — Cette parole ne s'adressait pas à M. Barthou.

M. BARTHOU. — Cette déclaration loyale me suffit.

M. ALBERT CHICHÉ. — Le *Journal officiel* m'indique comme m'étant abstenu sur le vote du renouvellement partiel. J'ai personnellement voté contre.

Le procès-verbal est adopté après modification.

Autorisation d'emprunt

La Chambre adopte un projet de loi autorisant la ville d'Arras à emprunter un million et à s'imposer extraordinairement.

LE MONT-DE-PIÉTÉ DE PARIS

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le premier projet de loi,

La proposition de loi de M. Letellier concernant le service de la prisée et de la vente des gages du Mont-de-Piété de Paris sur laquelle l'urgence est demandée.

SENAT

Séance du mardi 20 juin

Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR

La séance est ouverte à deux heures 05.

Le Sénat valide l'élection de Albert Ferry, sénateur des Vosges.

LE RÉGIME DES BOISSONS

M. de Verninac, rapporteur, donne des explications au Sénat sur le dernier paragraphe de l'article 27 ainsi que sur l'amendement de M. Demôle.

Il propose une nouvelle rédaction qui porte de 10 à 15 litres d'alcool pur par jour, la quantité que pourra fabriquer le bouilleur de cru sans être soumis à l'exercice.

M. DEMOLE. — Je ne puis accepter ce système. Le bouilleur doit être maître chez lui. Il n'est pas possible de rétablir l'exercice pour le bouilleur de cru quand on le supprime pour le débitant.

L'amendement de M. Demole est repoussé par 129 voix contre 118.

M. DENORMANDIE. — Je demande que la consommation de famille soit portée à 20 litres.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Tourcoing. — *Audience du mardi 20 juin.* — VICE APPARENT OU VICE CACHÉ DANS LE PEIGNÉ. — Voici un procès qui, en pratique, n'est pas dépourvu d'intérêt. MM. H... et Cie avaient acheté de M. M. D. un lot de peigné commun, annoncé par l'intermédiaire comme peigné gris de Salonique et porté sur la facture pour peigné gris commun.

Ce peigné a barré en teinture par suite de la présence de fibres végétales. Un procès a surgi : y avait-il vice caché ou vice apparent?

La première thèse était soutenue par les acheteurs, MM. H... et Cie; le vendeur, M. M. D..., se retranchait derrière le vice apparent qui exige une réclamation à réception de la marchandise.

Le Tribunal a tranché ainsi le différend.

Les vices signalés par MM. H. et Cie ne sont pas des vices cachés. Les demandeurs ont traité sur la vue d'une bobine et ils ont accepté la marchandise sans réserve.

Ils auraient dû s'apercevoir à la réception de la présence dans le peigné de fibres végétales et la plus vulgaire prudence leur commandait de faire teindre une bobine.

Il n'est pas non plus établi, ajoute le Tribunal, que le peigné a été vendu comme peigné de Salonique; si cette appellation a été donnée à la marchandise aux risques et péril de l'intermédiaire.

C'est pour ces motifs que le Tribunal a débouté MM. H. et Cie.